

12652 - Il veut rester utile à son défunt père

La question

J'ai dépensé de l'argent à la place de mon défunt père. Je veux lui rester utile après sa mort. Y a-t-il d'autres choses que je pourrais faire pour lui en plus de la distribution de nourritures en Ramadan?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Faire une aumône au profit d'un défunt lui profite puisque la récompense de l'acte lui parvient selon l'avis unanime des Musulmans. D'après Abou Hourayra, un homme dit au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui):

- « **Mon défunt père légua des biens sans avoir fait de testament. Puisse-je faire une aumône en guise d'expiation pour lui?»**

-« **Oui**», dit le Prophète. (Rapporté par Mouslim (1630)

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «**Ce hadith permet de faire une aumône au profit d'un défunt. Mieux , il le recommande et indique que sa récompense parvient au défunt et lui profite comme elle profite à l'auteur de l'aumône. Tout cela fait l'objet d'un consensus chez les Musulmans.**»

L'offre de nourritures relève des actes de bienfaisance recommandés fortement par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ceci s'applique en particulier au repas de rupture du jeûne. De même, la prière invocatoire fait partie des meilleures choses qui puissent vous permettre de rester utile à votre père et lui faire du bien. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «**Les actions de l'humain cessent avec sa morts, sauf en trois cas: l'existence d'une aumône à utilité prenne, la disponibilité d'un savoir utile et la présence d'un enfant pieux qui prie pour lui.**» (Rapporté par Mouslim,1631)

Aussi, devrais-tu multiplier les invocations pour lui au cours de tes prières en dehors d'elles, dans l'espoir qu'Allah lui pardonnera, l'admettra au paradis et le mettra à l'abri de l'enfer.

Allah le sait mieux.